

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Bail. — Le preneur qui peut établir par un écrit émané du bailleur le montant du loyer de la chose louée n'est pas lié par les déclarations faites par celui-ci au bureau de l'enregistrement pour la perception du droit de bail. C'est le prix fixé par l'écrit qui est la loi des parties.

Ainsi jugé par le tribunal civil de Lyon le 7 décembre 1892.

Le commerçant locataire peut livrer sans autorisation du bailleur, les marchandises de son négoce mais non son matériel ni ses agencements garantissant les lieux loués.

Décision du tribunal de Lyon en date du 18 janvier 1893.

Bail, impositions. — Le bailleur étant responsable vis-à-vis du fisc du paiement des contributions dues par son locataire ne peut laisser enlever les objets garnissant les lieux loués qu'après s'être fait représenter la quittance du percepteur.

Quand le déménagement a lieu avant la publication des rôles le locataire doit consigner entre les mains du propriétaire une somme représentant le montant des douzièmes échus au jour de sa sortie calculés d'après la feuille d'impôts de l'année précédente.

Droits de mitoyenneté. — Le mur mitoyen est la propriété individuelle des propriétaires des héritages qu'il sépare, mais ils ne peuvent en jouir qu'à la condition de ne rien faire qui puisse nuire à la jouissance de l'autre propriétaire.

Tribunal de la Seine du 24 octobre 1886.

Accident, apprenti mineur. — Le patron doit la surveillance la plus rigoureuse pour éviter les accidents à ses ouvriers et surtout à ses ouvriers mineurs, mais toute responsabilité cesse de sa part lorsqu'il est constaté (la preuve est à sa charge) que l'accident est dû à l'obstination de l'ouvrier qui malgré tous les avertissements a refusé d'obéir aux règlements de l'usine ou de l'exploitation à laquelle il était attaché.

Ainsi décidé par arrêt de la Cour d'appel de Lyon en date du 10 janvier 1893 confirmant un jugement du tribunal de Trévoux dont voici les deux attendus principaux.

« Attendu qu'en l'espèce il ressort de tous les documents de la cause que l'accident dont a été victime l'ouvrier mineur demandeur n'a eu pour cause que sa propre imprudence, que son obstination à ne pas obéir aux règlements de l'usine, et aux avertissements de l'ouvrier chargé tout spécialement de la surveillance de l'atelier.

« Qu'il importe de retenir en outre que ce n'est pas en se livrant à son travail ordinaire que le jeune ouvrier a été blessé, mais en voulant nettoyer son métier, sans observer les règlements imposés, et malgré la défense qui lui en a été faite. »

Servitudes d'égout de tour d'échelle. — La servitude d'égout étant de sa nature continue et apparente peut s'acquérir par prescription, mais celle de tour d'échelle ne peut résulter que d'un titre, à moins qu'elle ne soit la conséquence forcée et nécessaire de l'exercice de la servitude d'égout.

Ce point de droit résulte d'un jugement du tribunal de Villefranche du 17 avril 1891 qui a statué en ces termes sur la question dont s'agit.

« Attendu que le tour d'échelle constitue une servitude discontinue et non apparente ne pouvant dès lors s'acquérir que par titre et non par prescription, si ce n'est que lorsque le droit de tour d'échelle est l'accessoire forcé nécessaire du droit d'égout qui ne peut s'exercer sans son existence. »

Chemin vicinal. Mur en bordure sans autorisation. — La construction sans autorisation préalable d'un mur en brique longeant un chemin vicinal, s'il n'y a ni usurpation de terrain, ni empêchement apporté à la viabilité constitue une simple infraction à l'art. 472, § 15 du Code pénal et non une infraction à l'art. 479 n^o 4 du même Code, et la démolition de ce mur ne peut être ordonnée.

Ainsi jugé par la Cour de Cassation, Chambre criminelle, par arrêt du 11 mars 1893, confirmant un jugement du tribunal de simple police de La Fère.

Chemin de fer. Passage à niveau non muni de barrière. Accident. Irresponsabilité de la Compagnie. — Les compagnies de chemins de fer pouvant être, aux termes de la loi du 15 juillet 1865, légalement dispensées par les préfets de l'établissement de barrières au croisement de la voie avec des chemins peu fréquentés restent irresponsables des accidents qui peuvent se produire sur ces chemins.

Ainsi jugé par la première Chambre du tribunal civil de Lyon le 21 janvier 1893 par les considérants suivants :

« Attendu que, si la loi de 1845 sur la police des chemins de fer fait aux compagnies une obligation d'établir et de tenir fermées des barrières partout où les chemins de fer croisent de niveau les routes de terre, la loi du 15 juillet 1865 dispose que les préfets peuvent dispenser d'établir des barrières au croisement des chemins peu fréquentés ; que les dispositions de la loi de 1845 s'appliquent naturellement dans un intérêt général à la traversée des chemins publics, et qu'on ne saurait les étendre aux chemins d'exploitation d'une propriété privée.

« Qu'en effet, la loi a voulu protéger d'une manière efficace, la circulation sur les chemins publics fréquentés par des passants étrangers à la localité et ignorant l'heure du passage des trains.

« Que, dans ce cas, la Compagnie n'a commis aucune faute ni encouru aucune responsabilité. »

Travaux de construction sur devis d'un propriétaire expert dans l'art de bâtir. Vice de construction. Irresponsabilité de l'entrepreneur. — L'entrepreneur qui s'est conformé exactement au devis à lui fourni par le propriétaire expert dans l'art de construire est irresponsable des vices de construction résultant du devis et non de malfaçons à lui personnelles.

Arrêt de cassation du 29 mars 1893.

Compétence du Conseil d'Etat. Contrat entre une commune et une Compagnie de chemin de fer pour le rétablissement des

communications coupées par la voie ferrée. — Les tribunaux administratifs sont seuls compétents pour interpréter les termes d'une convention intervenue entre une commune et une Compagnie de chemin de fer tendant au rétablissement de communications interceptées par la voie ferrée.

Cette importante question se trouve résolue en ce sens par un arrêté du Conseil d'Etat statuant au contentieux dans sa séance du 16 décembre 1892, et s'appuyant sur ce double considérant :

« Considérant en fait que la Compagnie du Midi se fonde pour réclamer à la commune demanderesse le remboursement des sommes qu'elle a dépensées pour l'entretien du chemin litigieux sur la remise de cette voie effectuée le 19 février 1872 entre les mains du maire de la commune et approuvée par le préfet le 3 avril suivant.

« Considérant en droit que cette remise constitue un contrat relatif à l'exécution de travaux publics, et qu'en vertu de l'art. 4, § 2 de la loi du 28 pluviôse an VIII, le Conseil de préfecture est seul compétent pour se prononcer sur la validité et la portée de cette convention. »

DÉCRET PRÉSIDENTIEL

DÉTERMINANT LE TARIF DES FRAIS ET DÉPENSES POUR LES PROCÈS DEVANT LES CONSEILS DE PRÉFECTURE

La *Construction lyonnaise* a publié dans un de ses derniers numéros la nouvelle loi sur la procédure devant les Conseils de préfecture, nous complétons aujourd'hui cette publication en insérant le décret qui, en exécution de cette loi, en fixe les frais et dépens.

TARIF DES FRAIS ET DÉPENS POUR LES PROCÈS DEVANT LES CONSEILS DE PRÉFECTURE

Le décret du 28 janvier 1890 a fixé, ainsi qu'il suit, le tarif des frais et dépens pour les instances qui sont engagées devant les Conseils de préfecture.

Pour la copie des requêtes, mémoires et pièces y annexées, il est alloué, par rôle de vingt-cinq lignes à la page et de douze syllabes à la ligne, 50 centimes.

Dans les expertises, il est alloué à chaque expert 8 francs par vacation de trois heures, s'il est domicilié dans le département de la Seine ou dans une ville de plus de 100.000 habitants; 7 francs dans celles de 30.000 à 100.000 habitants et 6 francs dans celles allant jusqu'à 30.000.

Ils ne peuvent avoir droit à plus de trois vacations par jour à la résidence, et quatre hors de la résidence.

Ils ont droit, en outre, à une vacation pour la prestation de serment et une pour le dépôt du rapport, indépendamment de leurs frais de transport.

Pour les experts appelés par un Conseil de préfecture, soit pour dresser un devis détaillé, pour diriger des travaux ou pour procéder à la vérification de mémoires d'entrepreneurs, il est alloué :

1° Pour rédaction de devis, 1 1/2 pour 100; 2° Pour direction de travaux, 1 1/2 pour 100; 3° Pour vérification et règlement, 2 pour 100.

Ces allocations seront réparties également entre les experts ou attribuées à l'un d'eux; suivant que le travail aura été fait en commun ou par un seul expert.

Les rémunérations ci-dessus n'entreront pas en compte dans le calcul des vacations.

Pour frais de transports il leur est alloué :

1° En chemin de fer, 20 centimes par kilomètre;

2° Sur les routes ordinaires, 40 centimes par kilomètre.

La première taxe est appliquée de droit quand le parcours est desservi par une voie ferrée.

Les frais divers dont les experts auront dû faire l'avance, tels que papier timbré, enregistrement, etc., et le coût de tous travaux et opérations indispensables à l'accomplissement de leur mission leur seront remboursés sur état.

Les prix des allocations ci-dessus comprennent les frais de copistes, dessinateurs, toiseurs, porte-chaines, etc.

Lorsqu'un Conseil de préfecture se transportera tout entier ou que l'un ou plusieurs de ses membres se transporteront, chaque conseiller aura droit à des frais de transport comme il est dit plus haut, et en outre, si le transport a eu lieu à une distance d'au moins un myriamètre, il lui sera alloué une indemnité de 12 francs par jour. Le secrétaire-greffier aura droit aux mêmes frais de transport, et à une indemnité de 8 francs par jour.

Il est alloué aux témoins entendus dans une enquête :

1° Pour frais de transport.

En chemin de fer, 15 centimes par kilomètre.

Sur les routes ordinaires, 40 centimes par kilomètre.

2° Pour taxe de comparution.

Une indemnité de 2 à 10 francs par jour.

LES GRANDS TRAVAUX LYONNAIS

CLASSIFICATION ET PROGRAMME

On parle beaucoup, en ce moment, d'un programme de travaux qui aurait été élaboré par certains membres de la Municipalité actuelle.

Voilà bien longtemps que la *Construction lyonnaise* ne cesse de réclamer cette mesure d'ordre indispensable pour la bonne marche de nos affaires lyonnaises, et nous avons bien souvent démontré la nécessité d'un programme nettement défini.

Toute ville bien administrée s'efforce de déterminer à l'avance les travaux qu'elle devra accomplir dans un avenir plus ou moins rapproché, et de les classer par ordre d'urgence tout en laissant une large part aux entreprises imprévues.

Paris, pour ne citer que la capitale, ne procède pas autrement, ses prévisions déterminent d'une façon précise l'étendue des sacrifices qu'elle devra s'imposer.

Si l'Administration lyonnaise suit cette voie logique, après avoir toujours montré une certaine indifférence pour ce qui concerne l'étude d'une classification rationnelle, il faut grandement l'en féliciter.

Nous ne connaissons pas les intentions de notre Municipalité, mais si nous nous en rapportons au *Lyon Républicain*, voici quelles seraient les idées de notre maire, M. Gailleton.

Les travaux qui restent à entreprendre nécessiteraient une dépense totale de 108.395.680 francs, dont 77.099.815 francs pour la voirie et 31.295.865 francs pour l'architecture.

La liste concernant ce dernier service se décompose de la façon suivante :

	francs
1. Une salle de réunions, conférences, concerts, expositions, etc., ci	1.500.000
2. Un muséum d'histoire naturelle.	1.500.000
3. Achèvement du palais des Arts, en expropriant les maisons et l'église enclavées dans l'angle sud-ouest de l'édifice afin de pouvoir construire les ailes complémentaires. .	5.000.000
4. Construction d'une mairie pour le 3 ^e arrondissement .	500.000
5. Construction d'une mairie pour le 6 ^e arrondissement .	500.000
6. Installation d'un four crématoire	320.000
7. Construction d'un lycée d'internes pour les garçons,	

d'un lycée de jeunes filles, réfection partielle du lycée Ampère, réservé aux externes et demi-pensionnaires	5.500.000
8. Construction d'un édifice spécial pour loger la bibliothèque et les archives	1.500.000
9. Réparations urgentes à l'hôtel de ville	800.000
10. Construction de groupes scolaires ou écoles : rue Pierre-Cornille, à Monplaisir, à la Mouche, à Montchat, place des Pénitents-de-la-Croix, quai Jayr, et enfin dans les 1 ^{er} et 2 ^e arrondissements	3.114.000
11. Création d'une école professionnelle et d'apprentissage pour les garçons	950.000
12. Création d'une école professionnelle pour jeunes filles	500.000
13. Création d'une école de tissage et de broderie	200.000
14. Installation des nouveaux abattoirs	5.639.865
15. Installation de cinq marchés couverts dans différents quartiers	2.500.000
16. Enfin, l'agrandissement du dépôt des décors du théâtre, certaines réparations au Grand Théâtre et à l'entrepôt des douanes, la construction de monuments, de fontaines décoratives, l'établissement de bains et lavoir public, complètent le crédit nécessaire à l'architecture, soit	1.272.000

Les crédits prévus pour la voirie sont bien plus considérables ; ils seraient absorbés par les travaux suivants :

17. Construction de chaussées en pavés d'échantillon, ci	13.217.000
18. Construction d'égouts	11.016.900
19. Construction de nouveaux trottoirs	4.500.000
20. Installation de bouches d'arrosage	1.000.000
21. Création de cours et promenades	5.290.300
22. Installations diverses au Parc de la Tête-d'Or	971.000
23. Nouveaux ponts et réparation des anciens	4.050.000
24. Amélioration du service de l'éclairage public	339.300
25. Amélioration du quartier de la Martinière, par la création d'une rue de seize mètres entre les places Sathonay et la Miséricorde, l'élargissement de la rue Terme, de la rue Sergent-Blandan ; ces travaux demanderont	6.300.000
26. Élargissement de la rue Puits-Gaillot	250.000
27. Prolongement de la rue de l'Abbaye-d'Ainay, entre la rue de Jarente et la place Bellecour	2.500.000
28. Élargissement (commencé) de la rue de la Charité	250.000
29. Agrandissement du tronçon de la rue Sainte-Hélène jusqu'à la rue Victor-Hugo	1.500.000
30. Élargissement de la rue Claudia	350.000
31. Élargissement de la rue Centrale	570.000
32. Élargissement et prolongement des rues de la Vitriolerie et Chevreul limitant la Faculté de médecine, dont la première servira de débouché au pont des Facultés	800.000
33. Ouverture et élargissement de la rue Moncey, entre l'avenue de Saxe et la place du Pont	2.300.000
34. Création d'une place publique à la jonction de l'avenue de Saxe	500.000
35. Création d'un square sur l'emplacement du fort du Colombier, prolongement de l'avenue du Château, des rues de Créqui, et diverses autres améliorations importantes dans le 3 ^e arrondissement	5.058.515
36. Dans le 4 ^e arrondissement il y a à procéder, en première ligne, à l'amélioration du quartier de la rue de Dijon, soit	300.000
37. Élargissement de la montée de la Boucle et de toutes les voies limitant la commune au nord	200.000
38. Création d'un chemin réunissant l'extrémité nord de la rue Chazière au quai de Serin	300.000
39. Élargissement à 20 mètres de la grande rue de la Croix-Rousse et création d'une place publique en haut de la montée de la Boucle	2.500.000
40. Amélioration du quartier Saint-Paul, dans le 5 ^e arrondissement, par une rue ouverte obliquement du pont du Change à la gare Saint-Paul	1.000.000
41. Rectifications et améliorations indispensables dans les quartiers Saint-Jean et Saint-Just	800.000

42. Prolongement des rues de Créqui et Louis-Blanc, dans le 6 ^e arrondissement, au travers du clos des Martyrs	150.000
43. La grosse et importante opération de la suppression des passages à niveau est évaluée à	2.000.000
44. Enfin, différentes autres améliorations dans les différents quartiers, dont le détail serait trop long à énumérer, exigent le complément de la somme prévue, soit	9.086.800

Ces dépenses totales, qui paraissent exagérées, ne comprennent cependant pas tous les travaux indispensables.

Beaucoup d'améliorations sont oubliées, et plusieurs de ces dernières seraient plus utiles que certaines signalées sur la liste qu'on vient de lire.

Nous nous réservons, dans une prochaine étude, de discuter ce programme, de le compléter, et d'indiquer la classification par ordre d'urgence qui nous semble la plus rationnelle.

LES GRANDS PROJETS LYONNAIS ET LES HABITUDES LYONNAISES

Monsieur Josse a publié dernièrement un intéressant article sur les habitudes lyonnaises en ce qui concerne notre façon de comprendre et de poursuivre les projets.

Nous extrayons de son étude les lignes suivantes, pleines de verve et d'à-propos auxquelles le discours de M. Montvert, que nous résumons plus loin, pourra servir de répartition :

« Lyon, dit-il, est la ville des projets. Ils y poussent comme les orties le long des haies et disparaissent sans qu'on y fasse davantage attention. Cependant, quelques uns reviennent périodiquement ; mais, à chaque apparition nouvelle, ils se présentent avec un luxe de complications qui en retardent indéfiniment la réalisation.

« Ainsi, j'ai connu, il y a quarante ans, un brave homme qui avait souscrit deux actions de cinq cents francs pour la construction du pont des Chartreux à Fourvière. Remarquez qu'en ce temps, il se trouvait encore des gens ayant assez le courage de leur opinion pour mettre la main à la poche, en vue d'un ouvrage d'utilité publique : aujourd'hui, c'est à l'Etat-providence ou à la municipalité-nourrice que tout le monde s'adresse.

« Mais il s'agissait alors d'une simple passerelle suspendue, projet offrant le double avantage d'être d'une réalisation relativement facile et de ne point gêner le charmant vallon de la Saône. On a repris l'idée, seulement, on parle maintenant d'un pont métallique, livrant passage, non plus aux promeneurs, mais aux voitures, voire à des trains de charbon !

« De même pour les eaux. Après de longues années de projets et de recherches, les Lyonnais se sont décidés à puiser de l'eau dans le Rhône. Puis, un ingénieur est venu qui leur a dit : « Boire « de l'eau du Rhône, c'est vraiment trop simple ! Allons chercher « l'eau de la Loire. » Les projets sont repartis de plus belle, une idée aussi « ingénieur » ne pouvait manquer de faire du chemin, et maintenant c'est vers le lac d'Annecy, en attendant mieux, que se tournent les esprits.

« Somme toute, nous lèguons à nos enfants le projet d'un pont de la Croix-Rousse à Fourvière, et nous continuons à avoir des fontaines sans eau sur nos places et des robinets à sec, trois mois de l'année sur nos éviers.

« C'est surtout dans l'ordre de l'enseignement, des sciences et des arts, que nous excellons à projeter beaucoup et à ne rien exécuter.

« Nous aurons, à la vérité, dans un avenir prochain, des Facultés

et une École militaire de santé. Ce sera grâce à l'Etat qui, intervenant aux projets, en a imposé la réalisation.

« Mais où en est le déplacement du Lycée, la création d'une Galerie d'exposition pour les arts, d'une Salle de conférences et de concerts, l'achèvement du Palais des Beaux-Arts, la construction d'un Muséum d'histoire naturelle ?

« Toutes les municipalités qui se sont succédé depuis trente ans, ont plus ou moins abordé ces questions, justifiant un mot prononcé à propos d'un des anciens directeurs du Muséum, qui avait constamment, disait-il, une foule d'ouvrages en préparation : « Il « médite toujours, mais n'édite jamais. »

« Chaque fois qu'il est parlé d'une de ces transformations, les édiles au pouvoir demandent à réfléchir, et finalement tous quittent l'Hôtel de Ville sans avoir le plus souvent fait connaître le résultat de leurs méditations et moins encore montré un commencement d'exécution.

« En ce qui concerne le Muséum d'histoire naturelle, la question est officiellement à l'étude depuis le 7 mars 1878, soit une période de quinze années : il a fallu moitié moins de temps pour expédier l'affaire du quartier Grôlée, autrement grosse de risques et de conséquences. Et pourtant le déplacement du Muséum importe à la fois à l'établissement lui-même et aux services des beaux-arts qui guettent son départ pour se donner un peu d'aise. »

CHEMIN DE FER

DE LA CROIX-ROUSSE-SAINT-JUST A SAINT-ETIENNE

Dans une réunion tenue salle Jaboulay, le 4 mars 1893, par la Commission d'intérêt général du III^e arrondissement, M. Montvert, conseiller municipal, a traité, dans un discours très substantiel, la question si pleine d'intérêt du chemin de fer de la Croix-Rousse-Saint-Just à Saint-Étienne.

Nous donnons ci-après une analyse de cette conférence, dans laquelle M. Montvert nous paraît avoir porté la discussion sur son véritable terrain et présenté la question de la manière la plus claire et la plus précise :

M. Montvert commence par rappeler qu'il y a environ trois ans, sur la proposition de l'Administration, le Conseil municipal fut saisi d'un avant-projet comportant l'établissement d'un chemin de fer de Saint-Étienne à la Croix-Rousse par Saint-Just, avec un pont sur la Saône reliant les deux plateaux.

Le Conseil vota cet avant-projet et nomma une Commission spéciale pour étudier, avec une Commission du Conseil général un projet définitif qui devait ensuite être soumis à la sanction des deux assemblées. Le travail de cette Commission mixte fut soumis plus tard au Conseil général, qui vota définitivement le projet ainsi élaboré.

Ce projet comporte, comme clause principale, une garantie d'intérêt à environ 3,30 0/0 pour un capital obligation de 21 millions, sur une dépense totale évaluée à peu près à 30 millions.

Cette garantie d'intérêts engage le département et la ville de Lyon par moitié pour une somme annuelle de 700.000 francs et pour une durée de 99 ans.

La part mise à la charge du département se répartit de la façon suivante : deux tiers pour la ville de Lyon, soit 233.000 francs en chiffres ronds, puis l'autre tiers pour le reste du département, soit 116.000 francs également en chiffres ronds.

La ville de Lyon devant, en outre, prendre pour son compte personnel un engagement annuel de 350.000 francs, la charge totale qui lui incombera, une fois le projet voté, sera en réalité de 583.000 francs.

Si la garantie d'intérêts fonctionne dans sa plénitude pendant

vingt ans, les sommes versées par la Ville au bout de ce temps s'élèveront à 11.660.000 francs. Le département (la ville de Lyon à part) aura contribué, pour ces vingt années, pour une somme de 2.320.000 francs.

Si la moyenne de ces vingt années ne comporte que la moitié du fonctionnement de la garantie d'intérêts, la Ville aura dépensé seulement 5.830.000 francs et le reste du département la somme de 1.160.000 francs.

Le Conseil municipal devra donc examiner le projet au double point de vue de sa part contributive départementale et de son engagement personnel et communal. Il devra voir si les charges qui lui incomberont seront compensées par les services que la Ville et surtout les parties intéressées retireront du fonctionnement du projet. Il devra voir aussi si l'état de ses budgets futurs lui permettra de faire face à ces dépenses.

Pour donner de la vie aux hauts plateaux de la ville de Lyon si déshérités, pour maintenir et augmenter le contingent de leur population, pour mettre en valeur la propriété, le commerce et l'industrie de ces parties de la Ville, il faut absolument les relier par une voie de communication accessible aux piétons et aux voitures et les relier avec le bas de la ville par les rives de la Saône ; il faut aussi, par une voie ferrée, les mettre en communication directe avec la ville de Saint-Étienne, avec les autres départements et avec les autres lignes de chemin de fer.

Le projet voté par le Conseil général remplit toutes ces conditions et assure les résultats si justement demandés et si impatiemment attendus par les intéressés. Le Conseil municipal, à ce point de vue, ne peut qu'approuver le projet qui met immédiatement en valeur une partie intéressante et importante de sa richesse collective.

Mais tout projet comporte une dépense plus ou moins considérable, toute mise en valeur exige un capital plus ou moins important ; si elle veut véritablement s'intéresser, comme elle le doit d'ailleurs, à la population, au commerce et à l'industrie de ces parties de la cité lyonnaise, la Ville doit résolument vouloir les sacrifices que commandent les nécessités de la situation.

M. Montvert énumère les grands travaux et les améliorations considérables dont certains arrondissements de la ville ont été dotés pendant ces dix dernières années, et il réclame, pour les 1^{er}, IV^e et V^e arrondissements la part qui leur est légitimement due.

L'orateur examine ensuite les charges qui incomberaient à la Ville si elle adoptait le projet adopté par le Conseil général.

L'Administration et le Conseil municipal sont unanimement d'accord pour reconnaître la nécessité de relier le plateau de la Croix-Rousse à celui de Saint-Just, et ces plateaux aux deux rives de la Saône par la construction d'un pont avec ascenseur servant de voie de communication complète aux piétons et aux voitures. Or, la Ville n'attend pas sans doute qu'un philanthrope généreux vienne gratuitement lui apporter ses capitaux. Donc, si l'on veut construire ce pont ou le faire construire et donner le passage gratuit, il faut, de toute façon, et quelle que soit la combinaison, que la Ville le paye, sous une forme ou sous une autre.

Eh bien, ce pont a été estimé à trois, cinq, ou sept millions ; c'est donc là le sacrifice réel qu'elle doit s'imposer si elle veut véritablement réaliser les améliorations demandées par ces arrondissements.

Mais ce pont construit seulement pour relier les deux plateaux avec les rives de la Saône (ne comporterait-il qu'une dépense moyenne de cinq millions) serait-il bien l'opération la plus avantageuse pour les habitants de ces arrondissements, et la plus économique pour la Ville par rapport à ses résultats ? assurément non !

Ce pont, malgré tout le bien qu'il ferait et toute la vie qu'il

apporterait à ces quartiers, serait encore une opération incomplète et alors relativement coûteuse.

Tandis que le projet adopté par le Conseil général centuple la valeur et l'importance de ce pont, en reliant directement la Ville de Saint-Etienne à Lyon-Croix Rousse et la Croix-Rousse à d'autres départements et à d'autres voies ferrées. Il met immédiatement et complètement en valeur les richesses abandonnées des hauts plateaux, celles des côtes et des rives de la Saône; et devient, de ce chef, beaucoup plus économique que la construction seule du pont.

Le pont seul avec passage gratuit, c'est-à-dire ne produisant aucun revenu, coûterait réellement à la Ville quelle que soit la combinaison, le prix exact de sa construction, soit : cinq ou sept millions, augmenté des responsabilités en cas d'accidents, de l'entretien et des réparations.

L'exécution du projet comportant un pont sur la Saône et un chemin de fer reliant Saint-Etienne à la Croix-Rousse coûterait à la Ville le prix suivant ;

Fonctionnement dans sa plénitude de la garantie d'intérêts de 350.000 fr. pendant vingt ans ou pendant une période de temps correspondante : 7.000.000 fr.

Part contributive départementale à raison de 233.000 fr. sur 350.000 fr. incombant au Département pendant cette même période de temps, soit : 4.660.000 fr.

En tout : 11.660.000 fr.

Si l'on compare la valeur des deux projets on reconnaît que le plus économique est de beaucoup celui qui est complet et assure d'une façon absolue tous les résultats qu'il est possible d'espérer et d'obtenir ?

M. Montvert conclut en disant :

« Avec la somme de 11.660.000 fr. répartie sur un très grand nombre d'années, part contributive départementale comprise, somme basée sur les prévisions les plus défavorables à la Ville, vous aurez un chemin de fer de Saint-Etienne à la Croix-Rousse, un pont gratuit reliant les deux plateaux, les deux coteaux et les deux rives de la Saône ; vous jouirez du tout pendant toute la durée de votre engagement et même au delà, sans avoir à votre charge aucune responsabilité d'accidents, aucun entretien, aucune réparation. Vous aurez augmenté considérablement la défense de la région Lyonnaise, et embelli la ville de Lyon d'un monument de plus absolument remarquable !

« Complétons maintenant la comparaison des deux projets en admettant cette hypothèse absolument vraisemblable : supposons que la garantie d'intérêts, au lieu de fonctionner dans sa plénitude pendant vingt ans ou pendant une période correspondante au déboursé de ces vingt ans, ne fonctionne, en moyenne, que pour la moitié seulement, le projet complet ne coûterait dans ce cas que 5.830.000 fr., c'est-à-dire, pas plus cher que le projet qui porterait la construction du pont seulement.

« La nécessité et l'urgence impérieuse qu'il y a à réunir les deux plateaux ne peuvent pas être contestées ni en équité, ni en droit, par l'Administration et l'unanimité du Conseil municipal, or, comme je viens de démontrer la supériorité du projet complet sur le projet partiel, si l'Administration et le Conseil municipal veulent véritablement vous donner la légitime satisfaction qui vous est due, ils n'hésiteront pas à voter le projet aussitôt qu'ils en seront saisis.

« Toutes les oppositions se produisant au sujet de la garantie d'intérêts, disons, pour terminer, que si le département avait pris pour lui seul la garantie de 700.000 fr., la Ville aurait trouvé la chose parfaite et l'aurait approuvée complètement, sans s'inquiéter si un autre qu'elle avait été, pour l'intérêt de ses mandants, dans la nécessité de subir un monopole et une garantie d'intérêts.

« Cependant les charges auraient été quand même pour la Ville des deux tiers de 700.000 francs, et pour la même durée de temps, soit : de 466.000 francs en chiffres ronds, au lieu de 583.000 francs. »

LES LEGS ALEXANDRE MUTHUON

M. Alexandre Muthuon a institué, par testament olographe, les Hospices de Lyon ses légataires universels.

Nous donnons ci dessous le détail des legs de ce généreux donateur.

20.000 fr. à l'Ecole des Beaux-Arts. Les arrérages serviront à fonder un prix portant son nom et qui sera distribué chaque année à un élève peintre, sculpteur ou architecte besogneux pour l'aider à continuer ses études. La distribution de ce prix devra être faite avec toute l'impartialité possible, afin que toutes opinions politiques ou religieuses soient écartées.

10.000 fr. à la Société de secours mutuels des imprimeurs-lithographes, dont les arrérages serviront à créer deux rentes égales que la Société donnera aux deux ouvriers les plus malheureux et infirmes, ne pouvant plus travailler.

10.000 fr. à la Société d'instruction primaire du Rhône, dont les arrérages serviront à la distribution de quatre livrets à la Caisse d'épargne, deux pour les garçons, deux pour les filles.

5.000 fr. aux Petites-Sœurs des pauvres de la Villette.

2.000 fr. à l'établissement de l'Asile de nuit pour hommes, et 2.000 fr. pour celui des femmes.

5.000 fr. à l'hospice des enfants de Giens. 500 fr. à chacune des mairies de Lyon pour les pauvres.

1.000 fr. à la mairie de la commune de Collonges pour les pauvres.

A la ville de Lyon les tableaux suivants :

Barbeau de la rivière d'Ain, de Coquerel. — Les Laveuses, grotte de Royat, de Landelle. — Intérieur de cabaret, de Jean Bail. — La carte à payer, de Léon Terrier. — Fruits, de Wollen. — Paysage, de Lortet. — Paysage du Jura, de Joly-Montlevant.

LES CHEMINÉES D'USINES

CONSTRUCTION ET RÉPARATION

— SUITE —

Cheminées en tôle

L'établissement des cheminées en briques, lorsqu'elles dépassent une hauteur de 40 à 50 mètres, est long, coûteux et demande de grandes précautions pour les fondations. Pour ces motifs, lorsqu'une cheminée ne doit pas durer longtemps, une cheminée métallique est plus économique. La durée d'une cheminée en tôle ne dépasse guère une quinzaine d'années.

Les cheminées en tôle s'établissent sur un socle en maçonnerie semblable à celui des cheminées en briques ; les fondations sont les mêmes, mais n'ont pas besoin d'offrir une grande solidité, le poids de la cheminée étant moindre.

Sur le socle est fixé par quatre boulons de fondations, une pièce en fonte sur laquelle est rivé le premier rouleau inférieur de la cheminée. Les rouleaux sont rivés les uns avec les autres, le rouleau inférieur recouvrant le supérieur.

L'épaisseur des tôles va en diminuant de la base au sommet.

Les cheminées en tôle se font légèrement coniques. N'ayant pas de stabilité par elles-mêmes, il faut les soutenir avec des haubans fixés d'une part à la cheminée et de l'autre sur le sol. La plupart du temps la cheminée est assemblée sur le sol et levée d'une seule pièce.

Cheminée en tôle du Creusot. — Comme exemple de belle construction de cheminée en tôle, nous citerons celle du Creusot, construite en 1870. La hauteur est de 85 mètres, le diamètre à la partie supérieure 2^m,30, et le poids total 80 tonnes.

La mise au levage d'une semblable colonne devenait impossible sans armatures spéciales, et une charpente provisoire n'était pas praticable. La cheminée fut montée par tronçons sans aucun échafaudage et en se servant de la construction elle-même comme point d'appui.

Cette solution, fort ingénieuse et tout à fait nouvelle pour les cheminées métalliques, a parfaitement réussi. Nous en empruntons la description avec dessins à l'appui (fig. 6 à 8) ¹ aux *Annales industrielles*.

La cheminée a 85 mètres de hauteur, 7 mètres de diamètre à la base et 2^m,30 en haut. Elle repose sur un massif en maçonnerie, saillant de 1 mètre au-dessus du sol, et dont le cube représente un poids de 300 tonnes environ.

La cheminée proprement dite se compose de viroles en tôles cintrées de 1^m,250 de hauteur, et d'épaisseur variable entre 14 et 7 millimètres depuis la base jusqu'au sommet. Jusqu'à la neuvième virole, la circonférence est formée de huit tôles ; au-dessus et jusqu'en haut, il n'y en a plus que quatre.

Pour empêcher que la chaleur, produite par la combustion des gaz, ne vienne à détériorer la tôle de la partie inférieure, on a disposé, sur une hauteur de huit viroles, une maçonnerie de briques qui protège complètement le métal contre les coups de feu.

La base de la cheminée, formée d'un tronc de cône, est fixée sur un massif de maçonnerie par une très forte cornière rivée d'une part à la tôle et boulonnée de l'autre au massif.

En même temps que les premières viroles étaient placées par les moyens ordinaires, on installait, tout à proximité de la construction, un treuil mû par une locomobile.

L'ensemble était abrité par un hangar provisoire. Sur le treuil s'enroulait un câble qui, passant par une ouverture à la partie inférieure de la cheminée, venait se rattacher à l'appareil de levage dont nous allons parler.

L'échafaudage proprement dit consistait en un tube de tôle (fig. 7) de 232 millimètres de diamètre placé dans l'axe. A la partie inférieure de ce tube étaient fixées les pièces B entre lesquelles glissaient les quatre bras mobiles C, ceux-ci étant maintenus par seize boulons, quatre pour chaque bras.

A la partie supérieure de ce tube étaient rivées quatre équerres maintenant quatre jambes de force destinées à supporter une potence E, également à quatre bras. A l'extrémité de ces bras passaient quatre boulons qui supportaient un ensemble d'échafaudages G, circoncrivant le contour extérieur de la cheminée. Entre cette dernière et le garde corps se trouvait ménagé l'espace nécessaire pour l'installation des hommes et tout le matériel d'assemblage.

La distance *minima* entre le garde-corps et la tôle des viroles au moment où l'échafaudage était au bas de la cheminée n'était pas inférieure à 0^m,75. Nous verrons plus tard que cet espace, qui s'agrandit au fur et à mesure que le montage avançait, fut utilisé pour l'assemblage et la rivure des tôles.

La charpente de l'échafaudage volant était formée de cornières sur lesquelles venait se river d'une part la tôle du garde-corps et de l'autre de petits fers à T formant entretoises.

Entre ces fers se trouvaient de petites pièces de bois qui étaient en dehors du garde-corps. Ces bois étaient destinés, suivant la hauteur à laquelle se trouvait l'échafaudage, à augmenter la surface du plancher et à maintenir ce dernier le plus près possible de la tôle à river.

¹ Voir notre planche du 1^{er} avril.

La potence E supportait les poulies de manœuvre ; celle M, fixée au centre, servait de guide au câble venant du treuil ; celle, placée sur l'un des bras, en recevait l'extrémité à laquelle est attachée la tôle mise au levage.

Suivant le diamètre que présentait successivement la cheminée, cette dernière poulie se plaçait en a, b, c, d, etc. Dans tous les cas, et pour chaque tôle montée, la poulie était placée sur l'un des quatre bras, suivant la place que la tôle devait occuper sur la circonférence de la cheminée.

Il va sans dire que cette tôle, pour arriver à cette position, était obligée de traverser l'espace circulaire ménagé entre la paroi extérieure de la cheminée et le plancher de l'échafaudage volant. Le poids maximum d'une tôle, soit 1/4 de virole, était de 400 kilos et le poids de l'échafaudage, y compris les hommes et l'outillage, de 4 000 kilos.

Il est dès lors facile de se rendre compte de la rapidité avec laquelle on peut opérer le levage d'une virole et sa rivure.

L'ascension des ouvriers sur la plate-forme se faisait aussi par le treuil à vapeur. Le câble était placé sur la poulie fixe M', et l'on accrochait, à son extrémité une benne qui passait à travers le plancher intérieur. La benne, descendue vide, était décrochée, et le câble était placé sur la poulie de service de l'un des bras.

Mentionnons aussi le moyen très simple employé pour commander au mécanicien les diverses manœuvres du treuil confié à sa direction.

Pour une hauteur aussi grande, il eût été impossible de donner les ordres verbalement ; aussi pour éviter toute erreur résultant d'une fausse interprétation d'un ordre, on s'est servi d'un timbre fixé près du treuil et commandé, sur l'échafaudage même, par les ouvriers ; une simple corde et un renvoi de mouvement à la base de la cheminée suffisaient pour la mise en action de ce timbre.

Lorsque quatre viroles étaient assemblées et rivées, il s'agissait de soulever tout l'appareil et de le placer dans une position analogue à celle qu'il occupait, en l'élevant d'une virole, soit 1^m,250.

Voici le procédé employé :

Sur le bord supérieur des tôles T, on plaçait quatre pièces de bois V, reliées deux à deux et portant chacune deux écrous dans lesquels venaient s'engager les vis X, munies à leur partie inférieure de roues à rochet. Ces quatre vis étaient reliées aux croisillons B par de petites bieilles articulées.

On dégageait les équerres K de leurs broches, et l'on rentrait légèrement les pièces C ; en agissant simultanément sur les leviers des rochets, les vis montaient, l'appareil était soulevé et se trouvait suspendu. On continuait la manœuvre jusqu'au moment où le dessous des pièces C se trouvait à la hauteur de la cornière K' ; arrivé à ce point, on faisait glisser les croisillons C, de manière à faire toucher les bouts à la tôle ; on serrait les boulons et on affaiblissait jusqu'à complet dégagement des vis. On plaçait les broches dans les trous et l'on démontait les traverses supérieures et les vis. L'échafaudage était à ce moment mis en place pour le montage d'une nouvelle rangée de tôles.

Comme la cheminée présente un certain fruit et que l'échafaudage volant avait été construit pour le diamètre maximum (celui de la base), il en fut résulté, si l'on n'eût pu y remédier, l'inconvénient fort grave de laisser un espace vide entre la circonférence intérieure du plancher et la circonférence extérieure de la cheminée, au fur et à mesure que la construction se fût élevée.

On a donc placé sous le plancher, et supportant ce dernier, une série de pièces légères H qui, pouvant glisser de dedans en dehors, suivant le rayon, recevaient des plateaux supplémentaires formant la continuation du plancher primitif et sur lesquelles les ouvriers pouvaient se placer sans danger aucun.

Lorsque la cheminée fut arrivée à la hauteur voulue, c'est-à-dire après la pose de la soixante-huitième et dernière virole, soit à 85^m,35 au-dessus du sol, l'échafaudage volant fut détaché de la potence.

On posa pour cela une poulie à chaque extrémité de ses bras et l'on fit passer dessus une corde, fixée d'une part à cet échafaudage et de l'autre à un treuil à bras placé sur le sol. Quatre treuils agissant donc ensemble, la descente s'opéra graduellement, le plancher conservant toujours sa position horizontale.

On profita de cette descente pour donner une troisième couche de peinture à la construction ; une première couche avait été posée sur les toiles à l'atelier, une seconde après l'assemblage de chaque virole.

Bien que la cheminée fût débarrassée de son échafaudage extérieur, il restait encore à enlever les croisillons intérieurs, le tube central et la potence. On a démonté à cet effet la potence et la partie supérieure du tube qui, comme on le voit, a été fait en deux parties reliées par des brides ; les matériaux furent déposés sur le plancher.

On monta alors le paratonnerre, à la partie inférieure duquel on fixa une poulie de retour, qui servit à descendre tout ce qui restait de l'échafaudage intérieur.

Les diverses opérations de montage, démontage, assemblage, rivure, etc., ont marché très rapidement. Aucun accident n'est venu interrompre le travail. Toutes les prévisions se sont réalisées, et cette construction, la première de cette importance, n'a demandé que soixante-dix journées pour son montage, soit à peu près une moyenne d'une virole par vingt-quatre heures.

Depuis son érection, cette cheminée a eu à subir les effets variables de la température et des grands vents ; il ne s'est jamais manifesté aucune détérioration quelconque et, même par des ouragans des plus violents, c'est à peine si les oscillations sont sensibles à la partie supérieure, ce qui démontre la grande stabilité de la construction et la confiance entière que l'on peut accorder au système.

Le prix total de la partie métallique, pose comprise, peut être évalué à 40.000 francs environ.

(A suivre.)

E. C.

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Roux, secrétaire-adjoint de la Société académique d'architecture, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer dans l'intérêt de nos lecteurs :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« J'ai l'honneur de vous transmettre une communication de la Société académique d'architecture en vous priant de bien vouloir l'insérer dans votre journal.

« *Concours d'architecture et d'archéologie.* — Dans sa séance du 2 février 1893 la Société académique d'architecture de Lyon a donné comme étude de concours annuel d'architecture :

« Un pont monumental entre Fourvière et la Croix-Rousse.

« Le 1^{er} prix recevra une médaille d'or et 200 francs.

« Le 2^e prix : une médaille d'argent.

« Mention : une médaille de bronze.

« *Concours d'archéologie.* — Monographie de l'église d'Ainay.

« Le 1^{er} prix recevra : une médaille d'or, 150 francs et un ouvrage d'architecture offert par M. Echernier.

« Le 2^e prix une médaille de vermeil et 50 francs.

« Le 3^e prix une médaille d'argent.

« Les projets et dessins seront transmis franco au Palais des

Beaux-Arts à l'adresse du Secrétaire de la Société au plus tard le 20 décembre 1893.

« On trouve les programmes des concours chez M. le Secrétaire du Palais des Beaux-Arts de Lyon. »

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

La rue Grôlée. — On pousse avec activité les travaux de construction de la rue Grôlée.

L'îlot ouest qui fait l'angle de la rue de Jussieu est assez avancé, les maisons sont élevées à la hauteur du troisième étage ; l'îlot situé à l'est ne comporte encore que le rez-de-chaussée.

Plus au nord, à l'angle de la rue Ferrandière, la construction de l'îlot est presque terminée ; les maisons de l'îlot qui lui fait face sortent seulement de terre.

La partie située à l'ouest de l'église Saint-Bonaventure est élevée à hauteur du premier étage ; quant à l'îlot placé au sud de l'église, on en est encore à terminer les fondations.

On espère que le gros œuvre sera terminé à la fin de l'année. A cette époque, la nouvelle rue Grôlée sera nettement dessinée.

L'ancienne fontaine des Terreaux. — Les travaux pour l'érection sur la place Mazenod de l'ancienne fontaine de la place des Terreaux viennent de commencer.

La fontaine sera en place pour la fête du 14 juillet.

De Lyon à Saint-Martin-en-Haut. — On nous prie d'annoncer que le service des voitures, organisé entre Lyon et Saint-Martin-en-Haut, par M. Brun-Baron, a cessé ; mais il continue à être assuré par M. Fraisse, 21, quai de Bondy.

Nouvelle voie ferrée en Savoie. — Afin d'éviter un des tunnels de la ligne de Culoz à Aix-les-Bains, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée fait exécuter en ce moment près de Brison-Saint-Innocent, les travaux préparatoires à la construction d'une nouvelle voie qui, à ciel ouvert, longera le lac du Bourget.

Dans les Télégraphes. — L'*Officiel* publie un décret autorisant la création d'un bureau télégraphique à Orlénas (Rhône).

La rue Villeroy. — Il circule en ce moment dans la rue Villeroy une pétition déjà recouverte d'un grand nombre de signatures. Cette pétition est adressée au Conseil municipal, à l'effet d'obtenir la canalisation de la partie de cette rue, qui s'étend de la rue Paul-Bert à la rue Moncey.

Le transport des malades militaires. — Un nouveau tramway militaire, spécialement destiné au transport des malades, et qui fonctionnera régulièrement entre le quartier de la Part-Dieu, le fort Lamothe et l'hôpital Desgenettes, a été inauguré par M. le général baron Berge. M. le gouverneur militaire de Lyon était accompagné de ses officiers d'ordonnance et de MM. les médecins principaux Albert et Viry.

C'est la continuation du principe qui a fait adopter à Lyon l'emploi des tramways pour l'approvisionnement de la place. Aucun tramway de ce genre n'existe encore en France ni à l'étranger.

Le nouveau véhicule, de forme toute particulière, est constitué spécialement par l'accolement d'une voiture d'ambulance et d'un demi-tramway ; il a été construit à l'Arsenal, par le service de l'artillerie.

ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

16 avril.

Maison, 31, rue Paul-Bert. Passeron, notaire à l'Arbresle. Mise à prix, 18.000 francs.

19 avril

Deux maisons, jardin et dépendances. 7-7 bis rue Jean-Baptiste Say. Muguet, notaire, 1, rue Puits-Gaillot. Mise à prix, 32.000 francs.
Maison, 120, rue Chevreul. Deressy, 44, place de la République. Mise à prix, 60.000 francs.

Maison, 128, rue Chevreul. Deressy, notaire, 44, place de la République. Mise à prix 60.000 francs.

Trois maisons et jardin, 8-20, rue Royer. Boudot, 9, place des Terreaux. Mise à prix 20.000 francs.

Maison, 12, impasse du Capot et montée des forts. Boudot, 9, place des Terreaux. Mise à prix 1.800 francs.

Maison et jardin, 12, impasse du Capot et montée des Forts, Boudot, 9, place des Terreaux. Mise à prix, 1.500 francs.

22 avril

Deux maisons, 8-10, rue Amédée Bonnet. Bernard, avoué, 4, rue des Archers. Mise à prix, 15.000 francs.

Maison et cour, grande rue Caluire, impasse 61. Superficie, 440 mètres. Guillermain, avoué, 2, rue Grenette. Mise à prix, 4.000 francs.

Maison et cour, 6, rue Mulet. Superficie 240 mètres. Guillermain, avoué, 2, rue Grenette. Mise à prix, 70.000 francs.

Deux petits bâtiments et cour, 29, cours Charlemagne. Superficie, 400 mètres. Fore, avoué, 34, rue Tupin. Mise à prix, 20.000 francs.

Propriété d'agrément, 209, route de Vienne. Charrereau, 63, rue de la République. Mise à prix, 10.000 francs.

Propriété, 178, route de Francheville (lieu de Champagne. Superficie, 3.000 mètres. Bouchardy, avoué, 39, rue de la Bourse. Mise à prix, 4.000 fr.

Maison et cour, rue Dumont-d'Urville (entrée rue Gigodot). Sestier, avoué, 20, rue Longue. Mise à prix, 18.000 francs.

Ancien restaurant de l'Elysée, 98-100, montée de Balmont. Peillon, avoué, 34, rue Mercière. 1^{er} lot, mise à prix, 10.000 francs. 2^e lot, mise à prix, 10.000 francs.

Maison et cour, 32, rue Tronchet. Cuilleron, avoué, 2, place des Terreaux. Mise à prix, 42.000 francs.

Maison et cour, 26, rue des Prêtres et quai Fulchiron. Superficie, 185 mètres. Chaîne, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 20.000 francs.

Deux maisons et cour, 3-5, rue de l'Arbalète. Superficie, 150 mètres. Trillat, avoué, 2, place du Change. Mise à prix, 20.000 francs.

Usine, constructeur mécanicien, cour et jardin, 39, chemin du Vivier. Superficie 2.300 mètres. Anglès, avoué, 28, rue de la République. Mise à prix, 40.000 francs.

Maison, cour et jardin, 12, route de Grenoble. Mallen, avoué, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 10.000 francs.

Petite maison et jardin, 27, rue Notre-Dame (Montchat), Superficie, 560 mètres. Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 3.590 francs.

29 Avril.

Terrain à bâtir, rue Magneval et rue Crognard. Superficie, 285 mètres. Bouchardy, avoué, 39, rue de la Bourse. Mise à prix, 1.000 francs.

Terrain à bâtir, rue Magneval et rue Crognard. Superficie, 336 mètres. Bouchardy, avoué, 39, rue de la Bourse. Mise à prix, 500 francs.

Maison et cour, 231, rue Vendôme. Superficie, 255 mètres. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 70.000 francs.

Maison et cour, 233, rue Vendôme. Superficie, 260 mètres. Pidard, avoué, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 70.000 francs.

Maison et cour, 14, rue Vaudray, et 22, rue de l'Arquebuse. Superficie, 210 mètres. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à 45.000 francs.

Maison, 49, rue Paul-Bert, et 28, rue de l'Arquebuse. Superficie, 140 mètres. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 40.000 francs.

Maison et cour, 99, cours Lafayette prolongé. Superficie, 222 mètres. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 25.000 francs.

Terrain, hangar clos de murs, 97, cours Lafayette prolongé. Superficie, 320 mètres. Pidard, avoué, 93, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 7.000 fr.

Maison, constructions, cour et jardin, 114, cours Henri. Bergeon, avoué, 3, rue de la Bourse. Mise à prix, 5.000 francs.

Maison et terrain, rue Smith et cours Bayard. Superficie, 274 mètres. Bergeon, avoué, 3, rue de la Bourse. Mise à prix, 5.000 francs.

Terrain et constructions, rue Smith et cours Bayard. Superficie 425 mètres. Bergeon, 3, rue de la Bourse. Mise à prix, 5.000 francs.

Terrain, rue Smith et cours Bayard, Superficie, 267 mètres. Bergeon, avoué, 3, rue de la Bourse. Mise à prix, 4.000 francs.

Propriété dite Mas Saint-Antoine, cours Vitton prolongé. Superficie, 6.000 mètres. Fonbonne, avoué, 21, rue Ferrandière. Mise à prix. 9.917 francs.

Maison et atelier, 44, rue Boileau. Peillon, 34, rue Mercière. Mise à prix, 500 francs.

Maison, 41, rue de la Pyramide. Superficie, 156 mètres. Micollier, avoué, 10, rue de la Barre. Mise à prix, 20.000 francs.

Maison, 8, rue du Château, angle rue Boileau. Superficie, 170 mètres. Charrereau, avoué, 63, rue de la République. Mise à prix, 60.000 francs.

Maison, 330, rue Boileau. Superficie, 125 mètres. Charrereau, avoué, 63, rue de la République. Mise à prix, 40.000 francs.

Restaurant et jardin, 25, place du Capot et montée des Forts. Superficie, 1.400 mètres. Chaîne, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 15.000 francs.

Maison et cour, 29, rue du Chapeau-Rouge. Superficie, 120 mètres. Chaîne, avoué, 90, rue de l'Hôtel de-Ville. Mise à prix, 12.000 francs.

Maison et jardin, 117, route de Genas. Sestier, avoué, 20, rue Longue. Mise à prix, 12.000 francs.

Maison et constructions, 119, route de Genas. Sestier, avoué, 20, rue Longue. Mise à prix, 15.000 francs.

Propriété, 53, chemin Weith-Fays (Saint-Claire). Prunier, avoué, 5, rue Constantine. Mise à prix, 5.000 francs.

Maison, cour et jardin, 6, rue de Flesselles. Anglès, avoué, 28, rue de la République. Mise à prix 25.000 francs.

Maison (jardin 1700 mètres) clos de murs, 19, rue de la Mouche. Superficie, 1.700 mètres. Mallen, avoué, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 20.000 fr.

Maison et jardin, 21, route de Crémieu. Superficie, 1.800 mètres. Verzier, avoué, 1, place des Cordeliers. Mise à prix, 20.000 francs.

3 mai

Maison, 2, quai de la Guillotière, et 2, cours de la Liberté Superficie, 463 mètres. Bernard, notaire, 31, rue Saint-Pierre. Mise à prix, 300.000 francs.

Immeubles, 120-122, rue Saint-Georges et quai Fulchiron. Superficie, 4.285 mètres. Bernard, notaire, 31, rue Saint-Pierre. Mise à prix, 200.000 fr.

Maison d'habitation et d'exploitation et terrain, chemin de la Croix-Morlon à Saint-Alban (Monplaisir). Superficie, 900 mètres. Chaîne, notaire, 15, rue Saint-Dominique. Mise à prix, 4.500 francs.

6 mai

Maisons, cour et jardin, 12, chemin de l'Abattoir et rue la Fraternelle. Superficie, 671 mètres. Cuilleron, notaire, 2, place des Terreaux. Mise à prix, 30.000 francs.

Maison, cour et terrain, 156, chemin de Gerland. Superficie, 3.949 mètres. Peiron, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 10.000 francs.

Maison et bâtiment sur cour, 4, rue Étienne-Dolet. Superficie, 273 mètres. Peiron, 19, rue d'Algérie Mise à prix, 15.000 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de M. H. de CHAMP, 2, place des Terreaux.

Rue de la Lône, angle rue des Culattes. Propr., M. Trouillet, rue Bossuet, 2; 5 avril.

Cabinet de M. FANTON, 101, rue Duguesclin.

Angle des rues Sully-Montgolfier et Jacques Moirand (usine d'apprêt. Propr., M. Rivat, rue Duquesne, 51, 30 mars.

Cabinet de M. ZAREMBA, 2, avenue de l'Archevêché.

Rue Béchevelin, entre les n^{os} 86 et 88. Propr., M. Debeaux, rue Vendôme, 2; 6 avril.

Cabinet de M. (non désigné).

Rue des Fantasques, 14. Propr., M. Chabrolin, rue des Fantasques, 14; 27 mars.

Rue des Tulleries, 16 (exhaussement sur cour). Propr., M. Lacombe, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 32; 29 mars.

Rue Duguesclin, 9 et 11 (exhaussement). Propr., M. Boutinaud, côte des Carmélites, 32; 5 avril.

Rue Ney, 34 (sur cour). Propr., M. Rebold, rue Ney, 34; 5 avril.

Rue Vendôme, 78. Propr., M. Guillotel, rue Moncey, 92; 4 avril.

Avenue de Saxe, 218 (petit bureau). Propr., MM. Jeantet, p. et f. avenue de Saxe, 218; 6 avril.

Rue Grillon, 94, angle rue Ney. Propr., M. Jainger, rue Crillon, 94. Entrepr., M. Odelin; 10 avril.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Quai Claude-Bernard. Faculté de Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon; entrepreneurs : maçonnerie, M. Grange, 11, rue Laurencin; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, rue Rabelais; serrurerie, M. Grobon, rue Vauban; plâtrerie, M. Vellisson, rue Sébastien-Gryphe; menuiserie, M. Marti aîné, à Saint-Étienne; zinguerie, plomberie et couvertures, M. F. Boussal, 12, rue Passet.

Cabinet de M. BELLEMAIN, 148, rue de Vendôme.

Villeurbanne. Construction d'atelier et usine; Propriétaire M. Leplant et Crés; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Taton frères; charpente, M. Doublier; menuiserie, M. Gubian; plâtrerie, M. Calmel; plomberie, MM. Marmonier, Vivian, Claire; serrurerie, MM. Chuzel, Roudet, cimenteur; aménagements intérieurs.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, rue Puits-Gaillot.

Cours Lafayette, avenue de Saxe, rue Rabelais, rue de Vendôme. Construction d'un groupe d'immeubles : 1^{er} lot, propr., M. Gueulin; 2^e lot, propr., MM. Danto et Vignon; 3^e lot, propr., M. Richard, 4^e lot, propr., M. Cabestan; 5^e lot, propr., MM. Boudet oncle et neveu; 6^e lot, propr., M. Cabestan; 7^e lot, propr., M. Vermorel; 8^e lot, propr., M. Paccard; 9^e lot, propr., M. Nicolet; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Boudet oncle et neveu, charpente, M. Cabestan; peinture et plâtrerie, M. Cabestan; menuiserie, M. Vermorel; ciment, M. Nicollet; serrurerie, M. Pacard. Distribution intérieure.

Cours de la Liberté, 60. Construction d'un immeuble. Propr., MM. Quinty frères; entrepreneur : maçonnerie, M. Quinty. Pierre blanche. 3^e étage.

Rue de l'Abondance. Construction d'un atelier. Propr., M. Varichon; entrepreneurs, MM. Paufigue frères, maçonnerie. En construction.

Cabinet de M. BOIRON, 8, rue Constantine.

Rue de Savoie. Extension de la station électrique. Propr., Société du Gaz de Lyon; entrepreneurs : MM. Paufigue frères. Installation de nouvelle machine.

Cabinet de MM. BOUILLÈRES et J. TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Rue d'Avignon. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. et M^{me} Rivière, 128, avenue de Saxe; entrepreneurs : maçonnerie, M. Rivière; pierre de taille, M. Janin. Aménagements intérieurs.

Rue Cuvier, 33. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Jaussaud, 33, rue Cuvier; entrepreneurs : maçonnerie, M. Lauvergne; charpente, M. Bertrand; serrurerie, M. Poulmarch. Aménagements intérieurs.

Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney.

Construction d'une maison et atelier. Propr., M. Charbonnier; entrepreneurs : maçonnerie, M. Leduc; charpente, M. Bonnaud; menuiserie, MM. Pansu et fils; serrurerie, M. Charbonnier; zingueur, MM. Delogé et Tournier. Distribution intérieure.

Avenue de Saxe, 209, angle de la rue Moncey. Exhaussement d'une maison. Propr., M. Florent, 209, avenue de Saxe; entrepreneurs : maçonnerie, M. Gouyon; charpente, M. Vadot; taille de pierres, MM. Vinard et Ce, Motte et Portalis; plâtrerie, M. Agat; menuiserie, M^{me} veuve Guillaudet M. Avon; serrurerie, M. Arnaud; zinguerie, M. Mallet.

Cabinet de M. CHABANNES, 12, cours Morand.

Cimetière de la Guillotière. Construction d'un monument funéraire. Propriétaire, M. Duc; entrepreneur, M. Chenevay, sculpteur. En cours d'exécution.

Cabinet de M. CHOMEL, 10, quai de Retz.

Château de Peyrus (Drôme). Prop., M. Bruyas; entrepreneurs : M. Vial, maçonnerie, taille; M. Dumont, menuiserie; M. Sapanet, peinture; M. Guttin, zinguerie; Molliard, serrurerie. Distribution intérieure.

Rues de Jarente et de l'Abbaye d'Ainay. Construction d'une maison. Prop., la Société civile. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Dumont; menuiserie, M. Dumont; charpente, M. Chapel; Simon-Perret, fers; M. Bissuel, serrurerie; M. Vial, taille de pierres; Guillot, allèges; Cabestan, peinture. Ravalement.

Rue de l'Abbaye d'Ainay. Prop., M. Chomel de Prandières. Entrepr.: MM. Dumont, maçonnerie; Guillermaz, menuiserie; Chapel, charpente; Simon-Perret, fers; Bissuel, serrurerie; Vial, taille de pierres; Guillot, allèges; Cabestan, peinture. Ravalement.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Angle de l'avenue de Saxe et de la rue Saint-Jacques. Construction d'un groupe d'immeubles. Prop., MM. Chatanay, Guillermaz, Fournier; entrepreneurs : maçonnerie, M. Gouyon; menuiserie et charpente, M. Guillermaz; plâtrerie, M. Fournier; serrurerie, M. Euler. Distribution intérieure.

Villefranche, rue Nationale. Construction d'une maison. Prop., M. Vermorel. Entrepreneur, M. Arnaud. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Rues Vaubecour, de Castries et de Condé. Construction de maisons Propriétaires, MM. Bujon et Chol; entrepreneur : M. Besson; pierres blanches, pierres de taille, MM. Gat et Cie, à Montalieu. 1^{er} étage.

Rues Vaubecour, de Castries et de Condé. Construction de maisons. Propr., MM. Marquis et Ce; entrepreneurs : terrassements, M. Soly; charpente, M. Jacquignon; pierres blanches, MM. Mottet et Portalis; maçonnerie, M. Fesetaud; pierres de taille, Société anonyme des carrières de Villebois. Rez-de-chaussée.

Chemin de la Favorite. Construction d'une villa. Propr., M. Berne; entrepreneurs : maçonnerie, M. Jouanaud; charpente M. Corcelle; serrurerie, M. Dorier. Restauration.

Chemin des Mures au Point-du-Jour. Construction d'une villa. Propriétaire, M. B...; entrepreneur, M. Jouanaud. Divisions intérieures.

La Tour-de-Salvagny. Construction d'un buffet de la gare. Propr., M. A.; entrepreneur : M. Magadoux. Fondations.

Quai de Cuire. Brasserie Belledin. Propr., M. Belledin; entrepreneur : M. Forest, à Cuire. Restauration.

Cabinet de M. CURIEUX, 16, rue des Remparts-d'Ainay.

Construction d'une usine de teinture. Propr., M. Couturier, 16, rue des Remparts-d'Ainay; entrepreneur : maçonnerie, M. Vassivière fils. En construction.

Cabinet de M. DUBUISSON, 25, cours Lafayette.

Pont de Chérury. Construction d'une usine. Prop., M. Gindre-Duchavany; entrepreneur : M. Lafleur. Rez-de-chaussée.

Rue Garibaldi, 207 bis. Maison de rapport. Entrepreneur : maçonnerie, M. Thomas, maître maçon. Distribution intérieure.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 10, rue de Marseille.

Cours Charlemagne. Construction d'une maison de rapport. Propr. M^{me} veuve Vincendon; entrepreneurs généraux, MM. Leblanc et fils. Au niveau du sol.

Rue du Milieu, près le cours Lafayette. Construction de trois maisons ouvrières. Entrepreneurs généraux, MM. Leblanc et fils. Fouilles en pleine masse.

Péage de Roussillon (Isère). Éclairage électrique. M. Bullion et Société anonyme des ateliers de Vevey concessionnaires.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Rue de Marseille, 77. Construction d'une maison. Prop., Société civile anonyme immobilière de la rue Béchevelin; entrepreneurs : maçonnerie, M. Durand; pierre de taille, M. Besson; charpente, M. Sage; menuiserie, M. Lombard et M. Rique; plâtrerie, peinture, M. Thibaud; serrurerie, M. Brizon. 4^e étage.

Boulevard de la Part-Dieu. Construction d'une maison de rapport. Prop., M. Guille, boulevard de la Part-Dieu; entrepreneur, M. Durand. Distribution intérieure.

Rue Paul-Bert. Construction d'une maison de rapport. Propr. M. Phiband, rue Victor-Hugo; entrepreneur, M. Durand. Distribution intérieure.

Montchat. Construction d'une habitation privée. Prop., M. Rique. Entrepreneurs : MM. Durel et Marchand. 1^{er} étage.

Rue de Crillon, 78 et 80. Construction de deux maisons de rapport. Propr., Société anonyme immobilière de la rue de Crillon; entrepreneurs : maçonnerie, M. Durand; pierres de taille, M. Besson; charpente, M. Grepot; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; ferblanterie, M. David. Fondations.

Angle des rues Germain et d'Alsace. Construction d'une maison d'habitation et annexe. Propr. M. Marin. Entrepreneur: maçonnerie, MM. Joly et Girandon; charpente, M. Aveline; serrurerie, M. Bryon. Fondations.

Cabinet de M. FEUGA, 6, place des Célestins.

Rue Servient, en face Préfecture. Construction d'une maison de rapport. Propriétaires, MM. Vial et Lombard frères, entrepreneurs, rue Crillon, 9 entrepreneurs, maçonnerie, MM. Bellat et Cie; tailleur de pierres blanches, M. Bonnaud; tailleur de pierres, Villebois, MM. Besson et Cie; pierre, la Grive, MM. Vernet et Berchet; serrurerie, M. Folliet; charpente, M. Faye. Distribution intérieure.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie

Hôpital Saint-Joseph. Entrepreneurs : maçonnerie, MM. Rouchon frères; serrurerie, M. Traverse. Charpente, M. Dalouzy. Distribution intérieure.

Hôpital Saint-Joseph. Construction d'une cheminée pour le service des chaudières. Entrepreneurs, Pourfrique frères. En exécution.

Avenue de Saxe. Continuation de l'église de l'Immaculée-Conception. Entrepreneur, M. Gouyon. Dôme.

Cabinet de M. LAURENÇON, 13, place du Pont.

Rue de Vendôme, 168. Construction de deux maisons. Propr., M. Gigot, entrepreneur : M. Védrine. Couverture.

Rue de Bonnel et angle de la rue François-Garçin. Propr., M. Frize père; entrepreneur : M. Thomas Pierre. Travaux intérieurs.

Rues de la Buire et Rize. Construction d'une maison. Prop. M. Boulot; entrepreneur, M. Fauché. Rez-de-chaussée.

Rue Saint-Jérôme, 12. Construction d'une maison. Propr., M. Senta. Entrepr., M. Gouyon. 5^e étage.

Rue des Asperges, 14. Construction d'une maison. Propr., M. Mermet. Entrepreneur; M. Breton, rue Paul-Bert, 13. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

Givors. Église. Propr. la Fabrique. Entrepreneurs: Maçonnerie, M. Védrine, charpente, MM. Vuillet et Brosse. Toiture.

Chasse. Église. Propr. la Fabrique; entrepreneur général, M. Canton. Ravalement.

Puy-en-Velay. Construction du château de la Bernarde. Propr., M. de Malaval; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Montagnon; taille, M. Darbion; charpente, MM. Vuillet et Brosse. En construction.

Hôtel du Nouvelliste. Propr., le journal le Nouvelliste

École du Bon-Pasteur. Propr., M. X.

Cabinet de M. MONCORGER, 1, rue Commandant-Dubois.

Transformation de la maison d'arrêt de justice de Lyon, 1^{er} et 2^e et Prop., département; entrepreneurs : maçonnerie, M. Ch. Nann; menuiserie, M. Pardon. En exécution.

Lieu dit de Champagne (5^e arrondissement). Construction d'un hôtel des invalides du travail. Prop., la ville de Lyon; entrepreneurs : maçonnerie, M. Nann; charpente, M. Janin; menuiserie, M. Martin; plâtrerie, M. Sciaïfle; zinguerie, M. Audemard; serrurerie, MM. Guer et Blanc. En exécution.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rue Suchet, 8. Construction d'une maison. Prop., M. Grosland, 45, rue de Crillon; entrepreneur, M. Grosland. 1^{er} étage.

Rue de Sèze. Propr., M. X; entrepreneur : M. François Gay. Maçonnerie. Caves.

Rue de la Part-Dieu, François-Garçin et Duguesclin. Construction d'une maison. Propr., M. Cabestan; entrepreneur : M. Tarnand. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre.

Cours Vitton, 34. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Lagoutte, rue Molière, 157. Entrepreneur de maçonnerie, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Rue d'Enghien. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire M. Chaize, cours Gambetta; 35. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs

Angle des rues d'Enghien et de Penthèvre. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Molto, rue Paul-Bert, 27. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Rue de Penthèvre. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Rue Montbernard. Maison, propriétaires MM. Girard frères, 20, rue Duguesclin; entrepreneur, M. Day. Travaux intérieurs.

Quai Claude-Bernard. Construction d'une maison. Propr., M. Chaize, 33, cours Gambetta; entrepreneur: pierre de Trept, M. Saint-Point; pierre blanche, M. Besson. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. RIPERT, 48, cours Morand.

Cours Vitton. 36. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneurs: maçonnerie, M. Chaize, pierre de taille, MM. Gat et Cie, de Montalieu. Distribution intérieure.

Rue Godefroy. 20 bis. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneur: maçonnerie, M. Sautour, rue Bossuet. Aménagements intérieurs.

Saint-Andéol-le-Château (Rhône). Construction d'une maison. Prop., Madame veuve Petit-Pierre; entrepreneurs: MM. Condamin et Goy. Restauration.

Rues Servient et Voltaire. Construction d'une maison. Prop. M. Schmitt, cours Lafayette. Entrepreneur, M. Montagnon, maçonnerie. 1^{er} étage.

Rue Paul-Bert. 257. Restauration. Propr., M. Gorel, rue de Sully, 5. Entrepreneur, maçonnerie, M. Martinand; menuiserie, M. Harteau, rue de Créqui, 119.

Ville de Seyssel. Construction d'un hôpital inter-communal.

Cabinet de M. THOUBILLON, 25, cours de la Liberté.

Rue Chevreul. 19. Construction d'une maison. Propr., M. Lagoutte, rue Molière, 157; entrepreneur: maçonnerie, M. Ch. Nann. Distribution.

Cours Vitton. 38. Construction d'une maison. Propr., M. Lagoutte, 157, rue Molière; entrepreneur: M. Nann. Pierre de taille, MM. Gat et Cie, de Montalieu. Distribution intérieure.

BUREAUX D'INGÉNIEURS

MM. BUFFAUD et TAVIAN, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Passage Gay. Construction d'une tour métallique. Propr. Société anonyme de la Tour de Fourvière; entrepreneurs des maçonneries, MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Sous-sol.

Oullins. Construction d'une usine de tissage. Propr., MM. Perrot, Guiffray et Cie, fabricants de soieries, 12, rue Mulet. Entrepreneurs généraux, MM. Paufigue frères. Fouilles.

M. Georges AVERLY, 143, rue Garibaldi.

Rue de la Vierge-Blanche. Installation d'une chaudière à vapeur et d'une machine. Propr., M. Ozereau. Entrepreneurs, MM. Paufigue frères. Installation de la machine à vapeur.

MM. PAUFIGUE frères, rue de la Bourse, 33.

Quai Rambaud, rue Dugas-Montbel et rue d'Alger. Aménagement d'usine. Propr., M. H. Satre. Aménagements intérieurs.

Montluel (Ain). Installation d'une chaudière et construction d'une cheminée. Propr., MM. Bertrand et Cochet, fabricants de soieries, 16, rue Romarin, Lyon. Fondations de la cheminée.

Quai de Cuire. Installation d'une chaudière. Propr., MM. Beledin et Radisson. Fondations.

Villeurbanne. Construction de fourneaux et de cheminée. Propr., M. Gillet-Kœchlin. En exécution.

Rue de la Claire. Construction d'une cheminée. Propr., MM. Teste, Moret, Pichat et Co. En exécution.

Rue de la Vierge-Blanche. Installation d'une chaudière à vapeur. Propr., M. Ozereau. En exécution.

1^o Construction d'une usine de tissage, rue Saint-Pothin, 31, Croix-Rousse. Propr., MM. Gindre et Co à Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Chatoux jeune et Pétavit, 3, place Saint-Pothin; charpente en fer, MM. Patiaud et Lagarde, boulevard de la Part-Dieu, Lyon; charpente en bois, M. Gouverne, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; plâtrerie et peinture, M. Calmel, 8, rue de la Bourse; directeur des travaux, M. Troullieur, architecte, rue Duguesclin, 109, Lyon; 2^o Construction d'usine, cours Lafayette prolongé, 87, angle de la rue Sainte-Marie; maçonnerie, MM. Chatoux jeune et Pétavit, entrepreneur 3, place Saint-Pothin; charpente, M. Henry, rue Jacquard, 44; serrurerie M. Queyrel, cours Lafayette prolongé, 26; plâtrerie et peinture, M. Praly, rue de Lorraine, 8.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Allier. — 3 avril 1893. — Mairie de Premilhat. Construction d'une maison d'école et d'une Mairie. Montant des travaux 13.759 fr. 14. Adjud. M. Gilbert Bougerol à Ste-Thérèse à 15 p. 100.

Bouches-du-Rhône. — 25 mars 1893. — Sous-Préfecture d'Arles, Commune de Château-Rondard. Mise en état du grand Anguillon entre le moulin Fabre et le canal des Alpines. Montant des travaux 20.000 fr. Adjud. M. Marius Martin à Bompas (Vaucluse) à 21 p. 100.

Loire. — 4 avril 1893. — Mairie de Firminy. Réparation et construction d'une tribune à la Mairie. Plâtrerie. Montant des travaux 3.753 fr. 95. Lot non adjugé. — Menuiserie et ameublement. Montant des travaux 1.341 fr. 13. Lot non adjugé. — Serrurerie. Montant des travaux 880 fr. 72. Adjud. M. Perrin à Firminy à 7 p. 100. — Plomberie. Montant des travaux 840 fr. 83. Adjud. M. Jérôme Berthet rue Nationale à Firminy à 26 p. 100. — Installation d'un kiosque à Musique (place du Breuil). Adjud. M. Berthet Colvet, rue Nationale à Firminy à 11 p. 100.

Puy-de-Dôme. — 6 avril 1893. — Préfecture de Clermont. Travaux de chemins. 1^o Lot. Chemin d'intérêt communal n° 62. Montant des travaux 43.000 fr. Adjud. MM. Coudert père et fils à Royat à 7 p. 100. — 2^o Lot. Chemin d'intérêt communal n° 118. Montant des travaux 21.200 fr. Adjud. M. Antoine Sebaud à Saint-Allyre à 10 p. 100. — 3^o Lot. Chemin vicinal ordinaire n° 6. Montant des travaux 13.300 fr. Adjud. M. Etienne Raymond à St-Sauveur à 26 p. 100. — 4^o Lot. Chemin vicinal ordinaire n° 14. Montant des travaux 13.100 fr. Adjud. M. François Pradet à Rochefort à 24 p. 100. — 5^o Lot. — Chemin vicinal ordinaire n° 14. Montant des travaux 1954 fr. 48. Adjud. M. Etienne Raymond à St-Sauveur, à 26 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — 20 avril, 3 h. — Hôtel de ville de Lyon. Adjudication de la ferme des marchés découverts pour 4 ans, 7 mois et 21 jours à partir du 10 mai 1893. Mise à prix, 250.000 fr. par an.

Renseignements à l'hôtel de ville, bureau de la mairie centrale.

Ces marchés sont établis sur les quais Saint-Antoine, de l'Archevêché, de Bondy, place Saint-Jean, boulevard de la Croix-Rousse, place de la Boucle, quai de Vaise, quai Saint-Clair, cours du Midi, quai des Célestins, place de Choulans, place de Trion, place de Belfort, place et marché de la Martinière, quai de la Guillotière, quai des Brotteaux, rue Garibaldi, place Saint-Louis et le Grand Trou.

Ain. — 23 avril, 2 h. — Mairie de Lantelay. Construction de trois bassins de prise d'eau et pose d'une conduite en fonte. Montant des travaux, 4.522 fr. 56. Cautionnement, 150 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — 29 avril, 10 h. — Sous-préfecture de Nantua. Travaux sur chemins vicinaux. — 1^o Lot. Chemin de grande communication n° 31. Entretien entre le Fer à Mulet et Saint-Martin-du-Fresne, en 1893, 1894, 1895, 1896 et 1897. Montant des travaux, 5.500 fr. — 2^o Lot. Chemin de grande communication n° 31. Entretien pendant les mêmes années entre le point kilométrique 53.300 et la borne 62.000. Montant des travaux, 6.000 fr. — 3^o Lot. Chemin de grande communication n° 31. Entretien pendant les mêmes années entre le point kilométrique 62.000 et la borne 70.850. Montant des travaux, 6.500 fr. — 4^o Lot. Chemin de grande communication n° 39 de Nantua à Hotonnes, annexe de Gapin. Allongement du pont de Gapin sur le ruisseau de la Croix-Torsand à Jalinard. Montant des travaux, 2.216 fr. 96. — 5^o Lot. Chemin d'intérêt communal n° 31 de Poncin à Drom. Construction de quatre aqueducs. Montant des travaux, 533 fr. 27.

Projets, devis, conditions. Renseignements à la sous-préfecture de Nantua.

Allier. — 27 avril. — Pavillon de Tronçay (Cerilly). Travaux dans la forêt domaniale du Tronçay. — 1^o Lot. Construction de la route des prés langers sur 842 mètres 40. Montant des travaux, 4.155 fr. 29. Frais, 18 fr. — 2^o Lot. Construction de quinze aqueducs sur les routes et lignes d'aménagement. Montant des travaux, 2.323 fr. 80. Frais, 15 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent forestier.

Allier. — 5 mai, 2 h. — Inspection des forêts à Moulins. Travaux divers. Forêt domaniale de Bagnolet. Empierrement, en deux années, sur 2 222 mètres, de la partie nord de la route forestière du Milieu: exercice 1893: 1.111 mètres. Mont., 4.733 fr. 75. Exercice 1894: 1.111 mètres. Mont., 4.735 fr. 75. Total, 9.471 fr. 50. Frais, 35 fr. Mise en état de viabilité sur 2.120 m. de lignes d'aménagement. Mont., 636 fr. Frais, 3 fr. — Forêt domaniale de Boisplan. Mise en état de viabilité sur 331 m. Montant, 689 fr. 50. Frais, 20 fr. — Forêt domaniale de Moladier. Empierrement sur 1.110 m. Construction de trois aqueducs. Mont., 3.792 fr. 34. Frais, 22 fr.

Renseignements chez l'agent forestier.

Ardèche. — 25 avril, 10 h. — Préfecture de Privas. Route nationale n° 102 de Viviers à Clermont-Ferrand. Lot n° 4. Rectification entre Lanarce et la Ribeyre, 2^o section comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 de la Villatte et le col de l'Esperon sur une longueur de 5.887 mètres 40. Dépenses à l'entreprise, 178.390 fr. 19. Dépenses en régie et somme à valoir, 17.609 fr. 81. Cautionnement provisoire, 4.000 fr., définitif, 6.000 fr.

Renseignements, cahier des charges, devis et pièces dans les bureaux: 1^o de la préfecture; 2^o de M. Vieljeux, sous-ingénieur à Aubenas. D'après l'affiche d'adjudication les pièces réglementaires doivent être produites à M. Gros, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Privas.

Ardèche. — 25 avril, 2 h. — Préfecture. Travaux sur routes nationales. Entretien des chaussées d'empierrement de 1893 à 1896. — 1^o Lot. Route n° 82, de Roanne au Rhône. Partie comprise entre la limite du département et la route n° 86, sur 21.930 m., dont 20.327 en empierrement. Mont., 5.831 fr. 10. A val., 168 fr. 90. Total, 6.000 fr. Caut., 190 fr. Frais, 80. — 2^o Lot. Route n° 103, de Lavoulte à Relournac. Partie comprise entre Le Cheylard et le pont de Rimande, sur 14.586 m. Mont., 3.936 fr. 45. A val., 63 fr. 55. Total, 4.000 fr. Caut., 130 fr. Frais, 55 fr. — Travaux neufs. 3^o Lot. Route n° 86, de Lyon à Beaucaire. Construction d'un pont sur le ruisseau de la Goule (commune de Châteaubourg). Mont., 18.532 fr. 38. A val., 2.267 fr. 61. Total, 20.800 fr. Caut., 450 fr. Fr. 115 fr. — 4^o Lot. Route n° 102, de Viviers à Clermont-Ferrand. Rectification entre Lanarce et la Ribeyre; 2^o section comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 de Lavillatte et le col de Lésperon, sur 5.887 m. 40. Mont., 175.347 fr. 75. A val., 11.652 fr. 25. Total, 194.000 fr. Caut., 4.000 fr. Frais, 320 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture et dans ceux de MM. Michel, ingénieur ordinaire, cours du Temple, à Privas, Godard, ingénieur ordinaire, à Tournon-Vieljeux, sous-ingénieur à Aubenas.

Côte d'Or. — 29 avril, 2 h. — Mairie de Dijon. Fourniture du mobilier du lycée de garçons, boulevard Thiers, menuiserie. Mont., 17.035 fr. 25. Caut., 350 fr. Visa deux jours avant l'adjudication par M. Chaudouet, architecte-directeur des travaux.

Renseignements à l'hôtel de ville et dans les bureaux de M. Chaudouet.

Côte d'Or. — 30 avril, 9 h. — Hôtel de ville de Beaune. Travaux de la distribution des eaux de la Bouzaine en trois lots. Etablissement d'un réservoir. Fournitures des fontes. Pose des conduits, fourniture et pose de la robinetterie. Total des travaux, 52.000 fr.

Pièces réglementaires à présenter et à faire viser à M. Collard, ingénieur-voyer de l'arrondissement de Beaune 10 jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements, clauses et conditions, plans et devis au secrétariat de la mairie de Beaune.

Isère. — 27 avril, 2 h. — Mairie de Rives. Adjudication de la ferme des droits d'octroi pendant 3 années et 8 mois. Mise à prix, 9.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — 29 avril, 9 h. — Saint-Laurent-du-Pont. Travaux dans la forêt de la Grande-Chartreuse. — 1^{er} lot. Construction d'un mur de soutènement de 50 m. sur la route de la Croix Verte, 1^{re} série. Mont., 2.197 fr. 71. Caut., 100 fr. Frais, 25 fr. 10. — 2^e lot. Construction sur 915 m. d'un chemin de trainage sur 3 m. de largeur, au canton de la Petite-Vache, 5^e série. Mont., 2.745 fr. Caut., 180 fr. Frais, 25 fr. 10. — 3^e lot. Construction sur 1.390 mètres d'un chemin de trainage de 3 mètres de largeur, canton Fournel, 8^e série. Mont., 3.474 fr. 12. Caut., 100 fr. Frais, 25 fr. 10.

Renseignements chez M. l'inspecteur des forêts à Grenoble et chez M. le chef de cantonnement à Saint-Laurent-du-Pont.

Jura. — 24 avril, 11 h. — Sous-préfecture de Poligny. Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Commune de Villers-les-Bois. Reconstruction du tablier du pont de décharge sur la prairie, servant au passage du chemin vicinal ordinaire n° 2. Mont., 1.300 fr. — 2^e lot. Commune de Beretaine. Construction de rigoles pavées le long du chemin vicinal ordinaire n° 1, dans l'intérieur du village. Mont., 700 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — 24 avril, 11 h. — Poligny. Travaux divers. — 1^{er} lot. Forêt domaniale de la Fresse. Defonçage et nivellement de lignes de division. Mont., 592 fr. 75. Frais, 19 fr. 10. — 2^e lot. Forêt domaniale d'Amont-aval, série d'Aval. Empierrement sur 350 m. du chemin de la Tuilerie. Mont., 2.045 fr. 75. Frais, 26 fr. 30. — 3^e lot. Même forêt, séries d'Amont et d'Aval. Curage de 3.534 m. de fossés de périmètre et de 1.808 m. de fossés d'assainissement. Mont., 1.163 fr. 40. Frais, 20 fr. 75. — 4^e lot. Amélioration de la sommière des Champs-Rouges, ouverture de fossés bordiers et empièvements. Mont., 1.300 fr. 60. Frais, 24 fr. 60. — 5^e lot. Même forêt. Construction de treize dalots. Mont., 772 fr. Frais, 18 fr. 35.

Renseignements chez M. l'inspecteur des forêts à Poligny, pour tous les lots, et chez M. le garde général à Champagnole pour le 1^{er} lot.

Puy-de-Dôme. — 22 avril, 2 h. — Préfecture de Clermont. Restauration de l'église de Montredon-Pouteix. Montant des travaux, 6.003 fr. 35.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Puy-de-Dôme. — 23 avril, 11 h. — Mairie de Gief. Achèvement du clocher de l'église. Montant des travaux, 4.565 fr. 76.

Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — 29 avril, 2 h. — Préfecture de Clermont. Agrandissement de l'église du Mont-Dore. Montant des travaux, 35.852 fr. 08.

Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — 22 avril, 2 h. — Mairie de Bourbon-Lancy. Construction en pierres de taille des tours et des fûts de l'église. Montant des travaux, 60.800 fr.

Renseignements à l'étude de M. Sarrien à Bourbon-Lancy.

Savoie. — 22 avril, 10 h. — Préfecture. Travaux sur la route nationale n° 6. — 1^{er} lot. Travaux de défense contre le torrent du Pix, en aval de Saint-Jean-de-Maurienne. Terrassement, 3.609 fr. 77. Ouvrages d'art, 15.106 fr. 74. A valoir, 1.723 fr. 49. Total, 20.500 fr. Caut. prov., 500 fr., définitif, 1.000 fr. — 2^e lot. Reconstruction du pont de la Feuillade avec tablier métallique. Terrassements et chaussées, 1.272 fr. 94. Travée métallique, 4.954 fr. 61. Maçonneries, 12.470 fr. 34. A valoir, 1.322 fr. 11. Total, 20.000 fr. Caut. prov., 300 fr., définitif, 600 fr. — 3^e lot. Rétablissement de murs de revêtement entre les points kil. 143 k. et 163 k. sur 426 m. Déblais, 3.290 fr. 47. Maçonnerie ordinaire, 22.350 fr. 76. Caniveau pavé, 958 fr. 50. A valoir, 2.391 fr. 27. Total, 29.500 fr. Caut. prov., 200 fr., définitif, 500 fr.

Renseignements à la préfecture.

Savoie. — 22 avril, 10 h. — Préfecture de Chambéry. Route départementale n° 9 de Pontcharra à Beaufort. Travaux de défense contre le torrent du Doron à l'entrée de Beaufort à l'hectomètre 572 et réparations à divers ouvrages d'art et à divers murs établis entre les hectomètres 500 et 573. Travaux à l'entreprise, 13.709 fr. 98. Somme à valoir, 1.290 fr. 02. Cautionnements provisoire et définitif, 460.

Renseignements, plans et devis : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture de Chambéry, 2^e division ; 2^e dans ceux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Chambéry, chemin de Valérieux n° 41 ; 2^e dans ceux de M. Perceval, sous-ingénieur, rue Claude Genoux, à Albertville.

Savoie. — 23 avril, 2 h. — Mairie de Billième. Construction de deux groupes de privés dans la cour des écoles. Montant des travaux, 952 fr. 21. Somme à valoir, 47 fr. 76.

Renseignements à la mairie.

Savoie (Haute). — 20 avril, 11 h. — Sous-préfecture de Thonon. Construction d'un cimetière à Drailant. Mont., 4.656 fr. A valoir, 463 fr. 60. Total, 5.132 fr. 60. Caut., 250 fr.

M. Pompée, architecte à Thonon. Renseignements à la sous-préfecture.

Paris et Saïgon. — 19 septembre. — Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. Sous-secrétariat d'état des Colonies. Simultanément à Paris à 10 h

et à Saïgon à 4 h. Cochinchine. Travaux de dragages pour l'amélioration du réseau de voies de navigation intérieure. Evaluation approximative des travaux, 12.000.000 fr. Caut. provisoire, 50.000 fr. Caut. définitif, 100.000 fr.

Le cautionnement pourra être fait en numéraire, en rentes sur l'Etat et valeurs du Trésor au porteur ou en rentes sur l'Etat nominatives ou mixtes. Les concurrents qui désireront prendre part à cette adjudication devront en adresser la demande directement au directeur des travaux.

Étranger, Autriche-Hongrie (Szeguedin). — 1^{er} septembre. — Entreprise de l'éclairage de la ville par le gaz ou à l'électricité.

Étranger, Russie, Helzinfors (Finlande). — Prochainement adjudication de la fourniture de 3.030 barils de ciment de Portland pour l'administration du port.

Étranger, Belgique. — 8 mai, midi. — Hôtel de ville d'Anvers. Construction de la nouvelle clôture maritime au bassin Lefebvre. Travaux évalués à 1.938.990 fr. Cautionnement, 100.000 fr.

Renseignements, cahier des charges et plans au 4^e bureau de l'hôtel de ville d'Anvers.

Étranger, Espagne. — 27 avril, 1 h. — Direction générale des travaux publics. Construction d'un pont sur l'Èbre à Tortosa sur la route de Castellou à Tarragone. Montant des travaux, 932.237 pesetas, Caut., 46.700 pesetas.

Pour avoir renseignements s'adresser au consulat d'Espagne à Lyon.

LYON-SALON 1893

Le quatrième fascicule du *Lyon-Salon*, qui vient d'être mis en vente, contient dix-neuf superbes phototypies, dont voici la liste :

FRAPPA, *Confetti, en bataille*; MENTA, *Première classe*; ROBIN, *Une jeune Mère*; WATELIN, *Un Herbage au printemps*; ROMAN, *Paysage au Mont-d'Or*; VERMARE, *Le Poème de la femme*, plâtre; DEVAUX, *Michel Perrache, ingénieur lyonnais*, marbre; BOURGEOT, *Madame X...*, bronze; LAURENT, *Portrait du bibliophile O.*; M^{lle} CONSTANTIN, *Une bonne pipe*; BRUN, *Effet de lune à Port-Vendres*; BEYLE, *Frileuse*; FLIPSEN, *La Côte du chef de Baie, près la Rochelle*; TERRAIRE, *La Chute des feuilles*; SALLÉ, *Cog de Hollande*; PAUPION, *Le Soir (Franche-Comté)*; RIXENS, *L'Aveugle de Saint-Aventin*; BERNET, *Le Grand Ferre*; WOLLEN, *Veillée mortuaire*.

Ce quatrième fascicule renferme aussi les titres et tables et termine cette remarquable publication. Quelques exemplaires complets restent encore à la disposition des amateurs, mais ceux-ci feront bien de se hâter, car l'édition est presque épuisée et il ne sera réimprimé aucun fascicule. — En vente chez tous les libraires, dans les kiosques et au Salon.

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution, sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir les 10 et 25 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 6345

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

LA FRATERNELLE PARISIENNE fondée en 1837. Société d'Assurances mutuelles contre l'incendie, l'explosion et le chômage. Valeurs assurées : Un milliard 600 millions. Garantie générale et réserves : 4 millions. Agence générale de Lyon : 2, Rue du Bât-d'Argent, 2.

CANCALON FRANÇOIS. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 55. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques. Carreaux ordinaires rouge et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie Fontaines, ornements divers. Grande fabrication de la tuile de montagne cannelée n° 2, terre molle, dite tuile de montagne. 40 années d'épreuves.

MONTCHANIN (Grande tuilerie de), anciens établissements Ch. Avril. Entrepôt général de Lyon : quai Saint-Vincent, 8. Bureau et magasin d'échantillons : rue du Commandant-Dubois, 1 (près de la nouvelle préfecture). Tuiles, briques poterie de bâtiment. Tuyaux en terre cuite vernis intérieurement, etc. — P. BOUCHÉ, seul représentant à Lyon.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD Fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

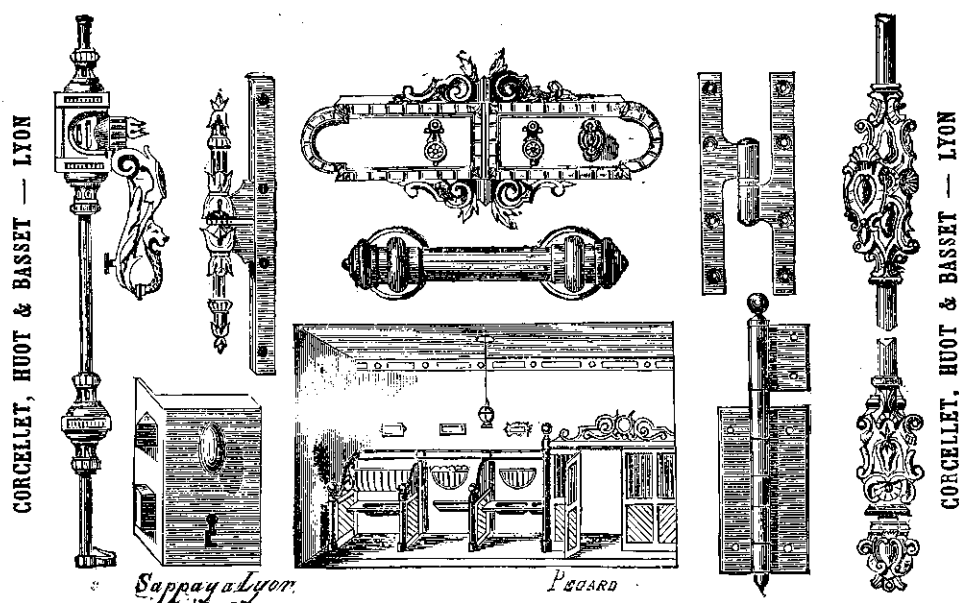
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

SINGLY (P. DE) & C^{ie}. Tuyaux en tôle et Bitumés à joints précis pour conduites de Gaz et d'Eau. Tuyaux galvanisés, B. S. G. D. G. pour irrigations submersions des Vignes. Chauffage. Tuyaux noirs ou galvanisés pour cheminées, conduites de Turbines, etc. Petite chaudronnerie. Siège social Paris, 196, rue d'Allemagne. Succursale et usine à Lyon : 287, cours Gambetta. Directeur, J. E. GAILLIARD, ingénieur des Arts et Manufactures.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 64. Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vica pour Lyon et la banlieue, Portland de Feiloux, du Valbonnais, Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

BOIS DE CONSTRUCTION, SCIAGES & PARQUETS

SIGONNET, menuisier, rue Cuvier, 15 et rue Molière, 5. Lyon. Fabrique de Jalousies de différents systèmes. Breveté S. G. D. G. Dépôt d'encastures pour meuble et parquets.



FLUATATION

Durcissement et inaltérabilité

DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 P. 100

sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches.

Durcissement du PLÂTRE par le fluo-plâtre

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

KESSLER & CIE à Clermont-Ferrand

SUCC^{LE} A PARIS : 45, avenue de l'Opéra et 46, rue d'Argenteuil

Solution de Biphosphate de Chaux

DES

FRÈRES MARISTES

Employée avec succès pour combattre les **Serofoles**, la **Débilité générale**, le **Ramollissement** et la **Carie des os**, les **Bronchites chroniques**, les **Catarrhes invétérés**, la **Phthisie**, surtout aux 1^{er} et 2^e degrés. — Notice franco. 5 fr. le litre, 3 fr. le 1/2 litre.

Exiger les signatures : L. ARZAC et frère CHRY-SOGONE.

DÉPOT chez les **Frères Maristes** : à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme); à Saint-Genis-Laval (Rhône); à l'Hermitage par Saint-Chamond (Loire); à Aubenas (Ardèche); à Beaucamps près Lille (Nord); à Lacabane par Terrasson (Dordogne); à Varennes-sur-Allier (Allier) et dans les pharmacies.

Remises suivant quantité. — 20 ans de succès



Jules JANIN fils, à LYON (Vilette)



SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES

Portail et grilles en fer forgé, fer demi-rond creux et fer en T Balcons en fer forgé, Serres, Marquises, Verandas, Ponts, Kiosques, Volières, Clôtures légères, Meubles de jardin.

ÉMILE RA OULX, 130, cours Lafayette, rue Moncey, 156, LYON

Ardoises du Bassin d'Angers

Médaille d'Or
EXPOSITION UNIVERSELLE
PARIS 1889

URINOIRS, DALLES
PLAQUES, ETC.

Médaille d'Or
EXPOSITION UNIVERSELLE
PARIS 1889

FAVRE FRÈRES

50, 51, 52, quai de Serin. — LYON

SEULS CONCESSIONNAIRES pour les départements du Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, Jura, Drôme, Ardèche, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie
EXÉCUTION DE TOUS ARTICLES D'ARDOISERIE D'APRÈS CROQUIS